



République Française
Département de l'Aisne
Arrondissement de Soissons
Commune de Braine

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2024

Date de la convocation : 19 JUILLET 2024

Date d'affichage : 30 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de François RAMPELBERG, Maire.

Présents : François RAMPELBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile JACQUIN, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINÉ, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Florian RAYAUME.

Absente excusée : Marie-Thérèse GIRARD.

Absente : Martine TORLET.

Représentés : Marie-Christine BROT à Marie-Claude LAINÉ, Jacky IGNATE à Nathalie MUSSOT, Freddy LHERMINE à Florian RAYAUME.

Secrétaire : Monsieur Alain LEMATIRE a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le quorum (plus de la moitié des 18 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2024

Le procès-verbal de la réunion du 27 juin 2024 a été arrêté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 2024-61 - CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL A 8 EN GAZON SYNTHETIQUE AVEC ECLAIRAGE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ.
- 2024-62 - COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°2/2024.
- DECISIONS.
- QUESTIONS DIVERSES.

DELIBERATION N°2024-61 - CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL A 8 EN GAZON SYNTHETIQUE AVEC ECLAIRAGE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Maire informe l'Assemblée qu'un appel d'offres en procédure adaptée a été lancé le 4 juin 2024 pour le marché concernant la construction d'un terrain de football à 8 en gazon synthétique avec éclairage.

Le Maire présente l'analyse des offres qui a également été présentée en Commission d'Appel d'Offres ce jour. Les membres de cette commission ont décidé d'attribuer le marché au candidat ID VERDE pour un montant HT de 413 396,90 euros.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'analyse des offres.
- De retenir le candidat ID VERDE pour un montant HT de 413 396,90 €.
- D'autoriser le Maire à signer le marché.

DELIBERATION N°2024-62 - COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N° 2/2024

Le Maire informe l'Assemblée que la Commune a reçu des avoirs sur des factures EDF et SUEZ pour un montant total de 93 700,00 euros.

De ce fait, il convient d'ajuster des crédits en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Il propose de prendre une décision modificative répartie comme suit :

COMMUNE DE BRAINE			
BUDGET GENERAL			
DEPENSES		RECETTES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
6063	+ 1 500,00	773	+ 93 700,00
60632	+ 1 000,00		
6067	+ 3 000,00		
61521	- 25 000,00		
615221	+ 7 750,00		
6232	+ 18 150,00		
6413	+ 27 500,00		
64505	+ 2 300,00		
65748	+ 2 800,00		
023	+ 54 700,00		
	+ 93 700,00		+ 93 700,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
231/6924	+ 37 500,00	021	+ 54 700,00
2112	+ 5 000,00		
2128	+ 4 700,00		
21311	+ 2 500,00		
21312	+ 1 000,00		
2183	+ 1 500,00		
2188	+ 2 500,00		
	+ 54 700,00		+54 700,00

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter la décision modificative n°2/2024 du budget général de la Commune telle que présentée.

DECISIONS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal de BRAINE en date du 2 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n° 2024/07 en date du 27 juin 2024

Signature des avenants aux contrats « Assurances pour la prolongation du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024 :

- Lot n° 1 : Responsabilité civile, pour un montant TTC de 956,28 €.
- Lot n° 2 : Dommages aux biens et risques annexe, pour un montant TTC de 5 168,20 €.
- Lot n° 3 : Flotte automobile, pour un montant TTC de 3 093,14 € et Garantie auto-collaborateur, pour un montant TTC de 2 089,51 €.
- Lot n° 4 : Protection juridique, pour un montant TTC de 298,49 €.

Avec SMACL ASSURANCES – 141 Avenue Salvador-Allende – CS 20000 – 79031 NIORT CEDEX.

Décision n° 2024/08 en date du 3 juillet 2024

Signature du devis n° 00000780 concernant l'installation d'un chauffage au Foyer Rural de BRAINE, avec la Société CLIMAREF de SOUPIR (Aisne), pour un montant HT de 31 765,00 €.

Décision n° 2024/09 en date du 19 juillet 2024

Signature du devis n° 302402210 concernant le renouvellement d'un réseau eau potable dn 60 mm avec terrassement et reprise de branchements – Rue des Oulches, avec la Société SUEZ de DUNKERQUE (Nord), pour un montant HT de 38 960,74 €.

Décision n° 2024/10 en date du 19 juillet 2024

Signature du devis n° 302402211 concernant le raccordement de la nouvelle canalisation – Rue des Oulches, avec la Société SUEZ de DUNKERQUE (Nord), pour un montant HT de 11 365,57 €.

Décision n° 2024/11 en date du 19 juillet 2024

Signature des devis concernant l'extension du columbarium au cimetière communal de BRAINE avec les sociétés suivantes :

- Société ATP SERVICES de COUCY-LES-EPPES (Aisne) pour les travaux VRD d'un montant HT de 12 340,00 €.
- Société SBT Columbariums de LONGFOSSE (Pas de Calais) pour les travaux de CAVEAUX-URNES d'un montant HT de 20 136,00 €.
- Société BRACONNIER PAYSAGES de PINON (Aisne) pour les travaux ESPACES VERTS d'un montant HT de 6 541,65 €.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire donne lecture des remerciements reçus de la part de l'association A.A.P.P.M.A. Les Patients de BRAINE pour l'organisation du concours de pêche de la fête patronale. Cette association a également remercié les personnels des services techniques.

Il annonce également les remerciements pour le spectacle du dimanche après-midi organisé lors de la fête patronale « ALOHA TAHITI TOURNEE ».

Enfin, il annonce les remerciements de la Compagnie d'Arc pour l'attribution et le versement de la subvention pour l'année 2024.

Madame Nathalie MUSSOT présente le programme prévu lors des 80 ans de la Libération de BRAINE qui aura lieu le 28 août 2024.

Elle informe également l'Assemblée qu'à l'occasion des Journées du Patrimoine, il est prévu que la Commune organise un vol en montgolfière, le 22 septembre 2024, de 17 h 30 à 20 h 30 dans la pâture appartenant à Monsieur Frédéric HENNART.

Monsieur Florian RAYAUME propose de reporter la « Journée en Fête » initialement prévue le 27 juillet 2024 compte-tenu des conditions climatiques annoncées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reporter cette journée au jeudi 15 août 2024.

La séance est levée à 19 h 40.

Le Secrétaire de Séance,



Alain LEMAITRE



Le Maire,



François RAMPELBERG